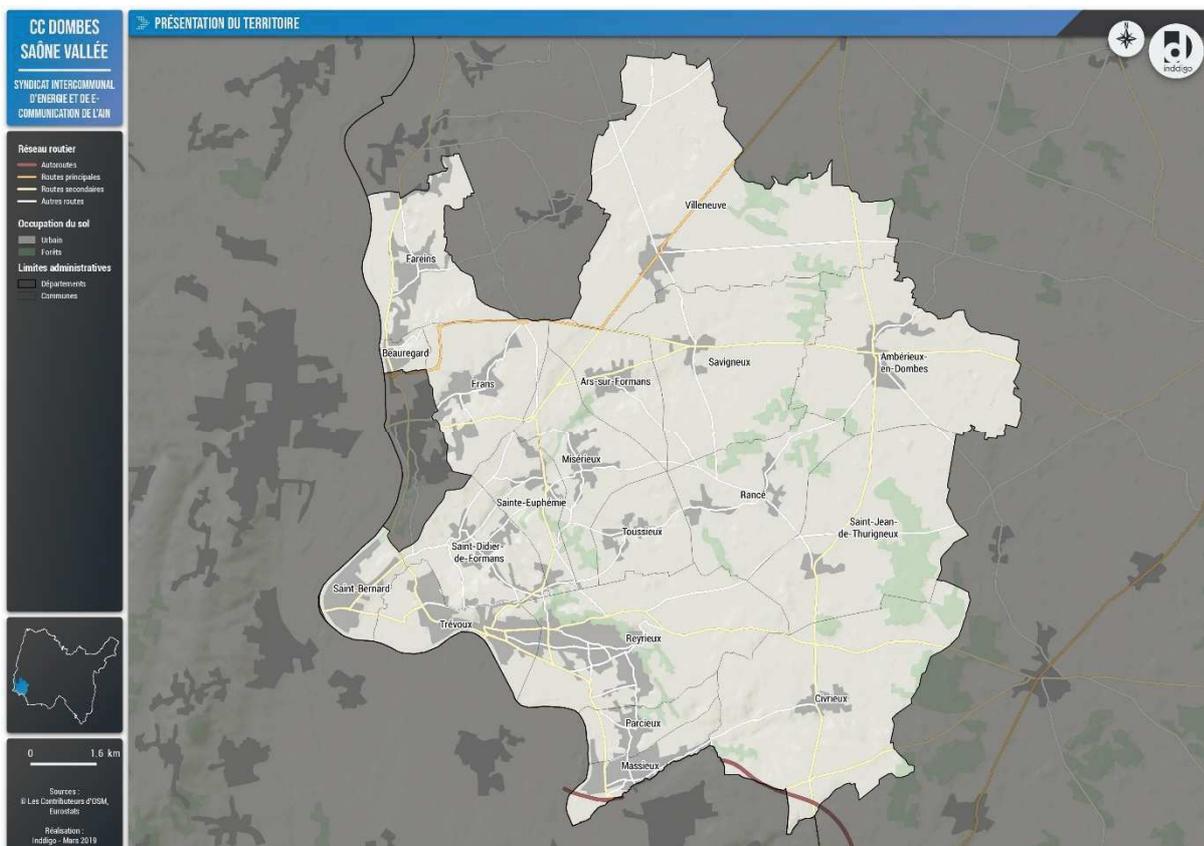


La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a été créée en 2014 et résulte de la fusion des communautés de communes Saône Vallée et Porte Ouest de la Dombes. Elle regroupe 19 communes pour plus de 37 000 habitants sur un territoire de 180 km².

La CC Dombes Saône Vallée est située au Sud-Ouest du département de l'Ain à environ 30 km de Lyon. Le territoire se situe à cheval sur deux régions naturelles de l'Ain, la Dombes et le Val de Saône. La ville centre est Trévoux avec un peu plus de 7 000 habitants.



L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est, pour la communauté de communes, un exercice certes réglementaire, mais avant tout une opportunité de rassembler les acteurs pour notamment préserver ce patrimoine, inventer de nouvelles formes de mobilité pour répondre aux enjeux énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, ou encore de travailler à la réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel.

L'élaboration du PCAET se déroule en 3 grandes étapes :

- Un diagnostic, qui permet d'identifier les enjeux climat, air, énergie pour le territoire et ses potentialités,
- La définition d'objectifs et d'orientations stratégiques,
- La construction d'un plan d'actions, en associant l'ensemble des acteurs du territoire.



Synthèse du diagnostic territorial du PCAET Communauté de communes Dombes Saône Vallée



Date de mise à jour : 09/05/2019

SYNTHESE

Le diagnostic reprend l'ensemble des sujets visés dans le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, et se décompose en plusieurs grands chapitres :

- 1) Consommations d'énergies territoriales et émissions de gaz à effet de serre,
- 2) Séquestration carbone dans les sols et la biomasse,
- 3) Facture énergétique et sensibilité économique du territoire,
- 4) Production d'énergies renouvelables : situation actuelle et potentiel,
- 5) Développement des réseaux,
- 6) Qualité de l'air,
- 7) Adaptation au changement climatique.

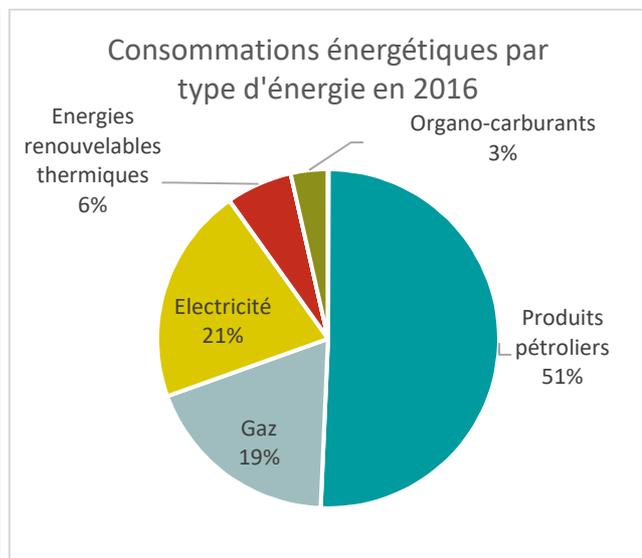
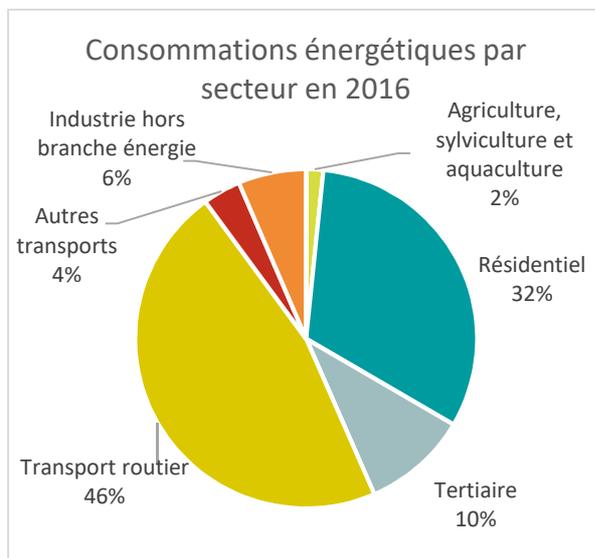
Ce document résume les principales données du diagnostic. Pour plus de détails, il convient de consulter les fiches du diagnostic.

1-CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



Consommation énergétique

- En 2016, la communauté de communes a consommé 793 GWh soit 21 MWh/hab.
- En comparaison :
 - Au niveau national la consommation est de 26 MWh/hab.
 - Au niveau départemental la consommation est de 28 MWh/hab.
- La dépense énergétique annuelle estimée est estimée à 74 M€ pour l'ensemble de la communauté de communes.
- Les principaux secteurs consommateurs sont :
 - 1er secteur : Transport routier
 - 2e secteur : Résidentiel
- Les énergies fossiles (gaz, carburants, fioul) représentent 70% de la consommation.

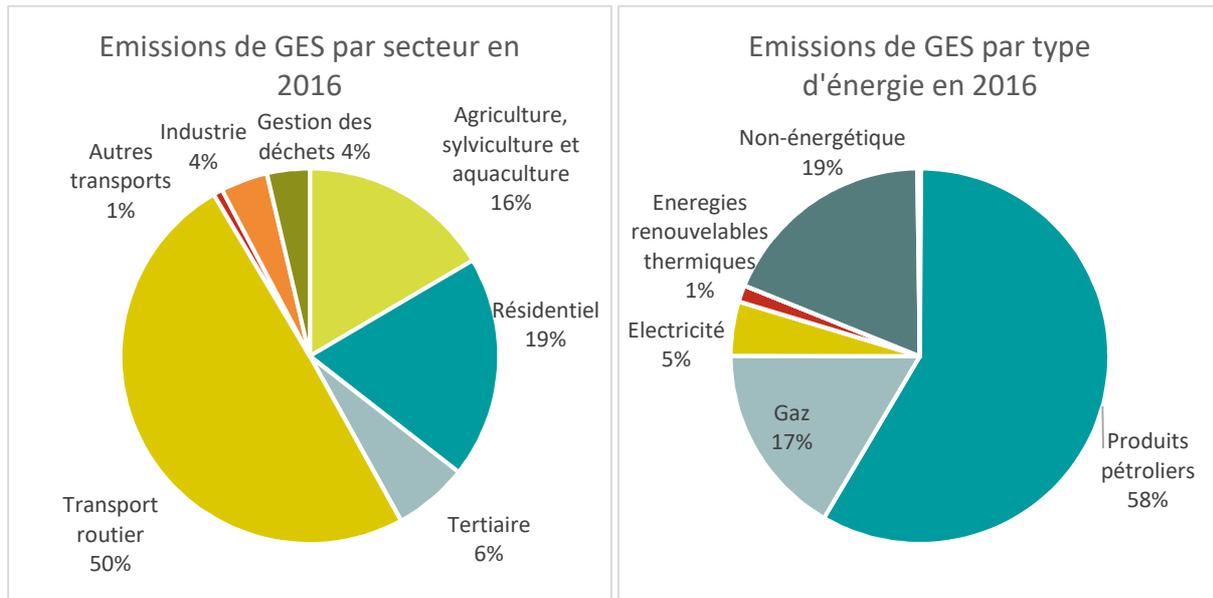


Emissions de gaz à effet de serre (GES)

- En 2016, la communauté de communes a émis 184 kteqCO₂ soit 4,9 teqCO₂/hab.
- En comparaison :
 - Au niveau régional (Auvergne Rhône-Alpes) l'émission est de 6,6 teqCO₂/hab.
 - Au niveau départemental l'émission est de 6,7 teqCO₂/hab.

- Les principaux secteurs émetteurs sont :
 - 1er secteur : Transport routier
 - 2e secteur : Résidentiel

- Les énergies fossiles (gaz, carburants, fioul) représentent 75% des émissions.

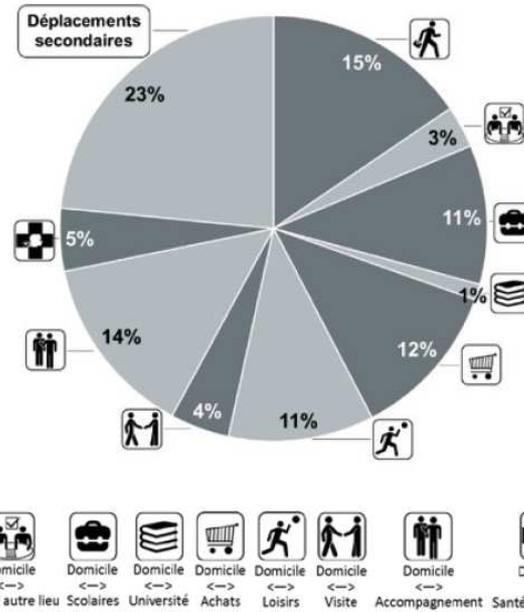


Focus sur le secteur transports/mobilité

- Les consommations du secteur transports sont en constante augmentation depuis 1990 (+ 36% entre 1990 et 2016).
- 93% des consommations/émissions du secteur sont dues aux transports routiers, dont 56% aux voitures particulières.

- Dans le secteur « Ain » de l'aire de la métropole Lyonnaise, on note les données suivantes :
 - 3,73 déplacements par personnes et par jour,
 - Chaque résident consacre 62 minutes quotidiennes à ses déplacements,
 - 49% des déplacements font moins de 3 km,
 - La distance moyenne parcourue est de 35 km par jour.

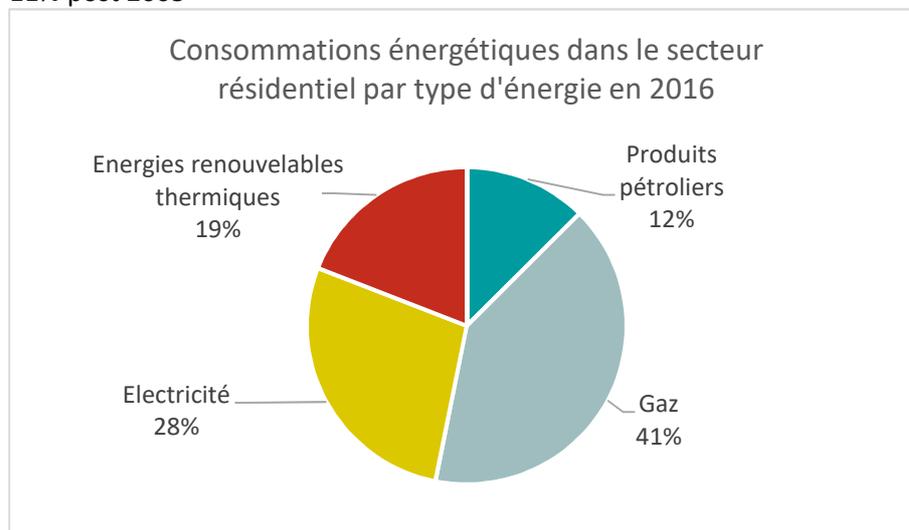
- La part modale de la voiture sur les déplacements domicile/travail représente :
 - 88% des déplacements sortants et internes à la communauté de communes.
 - 61% des déplacements intracommunaux.



Source : Enquête déplacement 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise

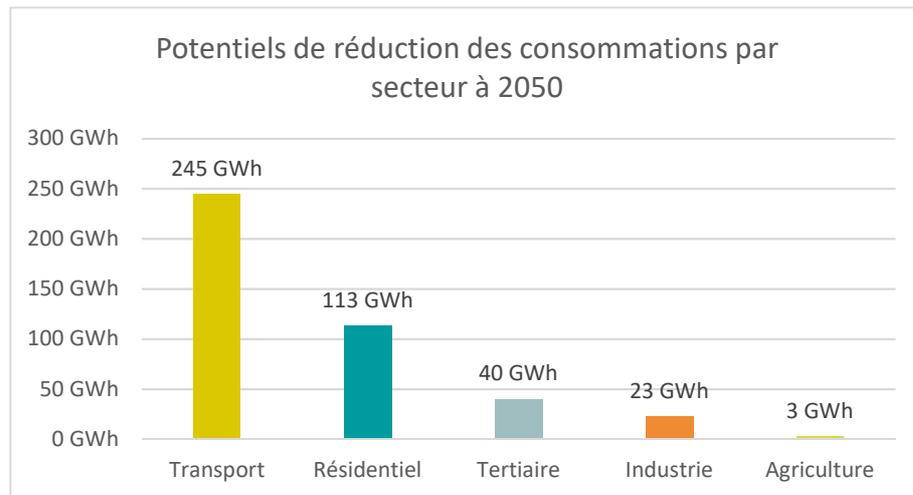
Focus sur le secteur résidentiel

- 53% des consommations sont liées à des énergies fossiles (gaz et produits pétroliers)
- 76% des consommations sont entraînées par la production de chaleur (chauffage + Eau Chaude Sanitaire)
- Le parc de logements est composé de :
 - 93% de résidences principales
 - 67% de propriétaires occupants
- Les dates de construction sont réparties comme suit :
 - 34% avant 1970
 - 55% entre 1970 et 2005
 - 11% post 2005



Potentiel de réduction

- Sur la base du scénario de l'institut NégaWatt qui est un scénario « aussi ambitieux que possible », le potentiel de réduction globale est de 424 GWh (54% de la consommation actuelle), soit une consommation énergétique de 369 GWh en 2050.
- Les potentiels de réduction sont les suivants :

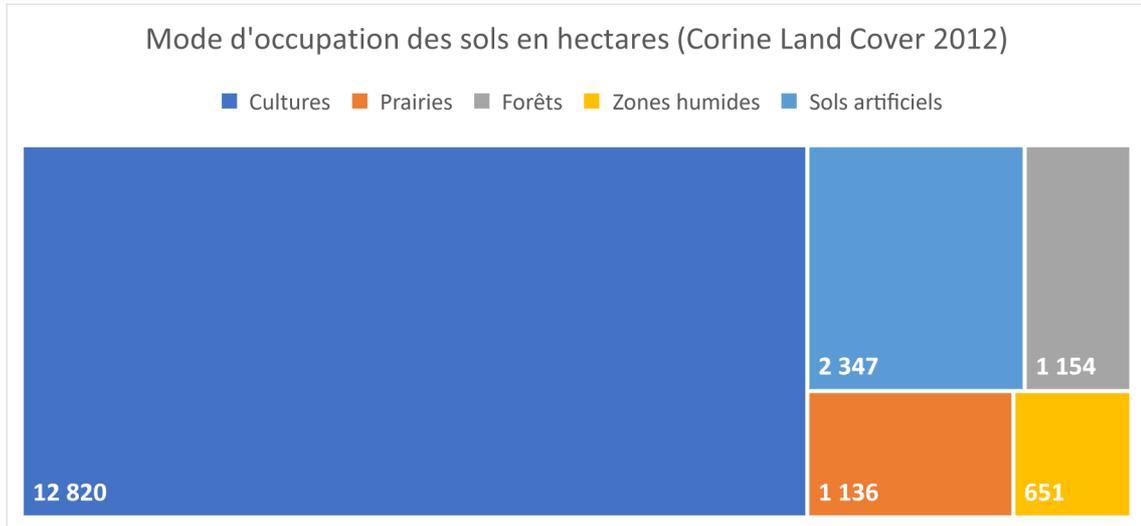


2-SEQUESTRATION CARBONE



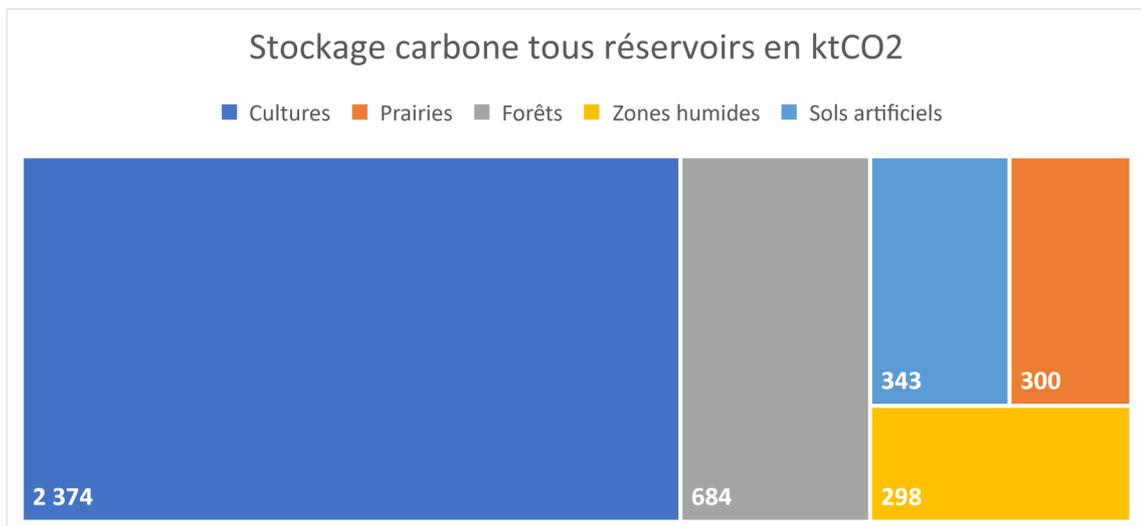
Mode d'occupation des sols

- L'occupation des sols est répartie ainsi (18 100 hectares) :
 - Cultures et prairies : 77%
 - Forêt : 6%
 - Sols artificialisés : 13%
 - Zones humides : 4%



Stockage de carbone

- La capacité de stockage dans les sols et la biomasse sur le territoire est de 3 998 kt CO₂. Elle est répartie ainsi :
 - Cultures et prairies : 67%
 - Forêt : 17%
 - Sols artificialisés : 9%
 - Zones humides : 7%



- Le changement d'occupation des sols entre 2006 à 2012 représente 5,8 hectares artificialisés (Corine Land Cover) soit un déstockage de 500 tCO₂ (l'équivalence de l'émissions annuelles de 100 habitants).

Potentiel

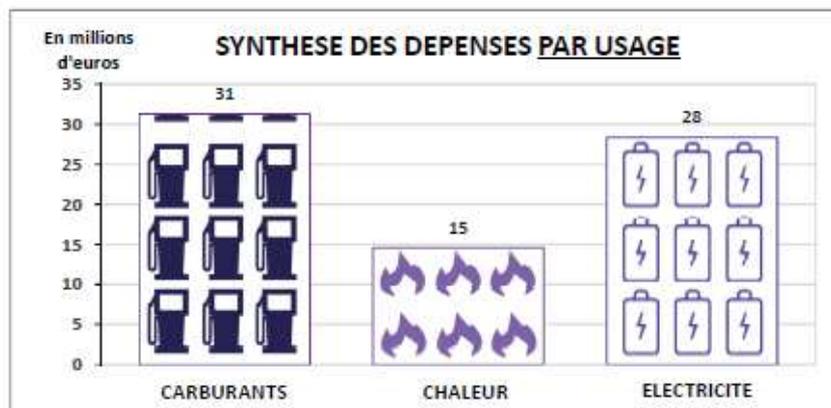
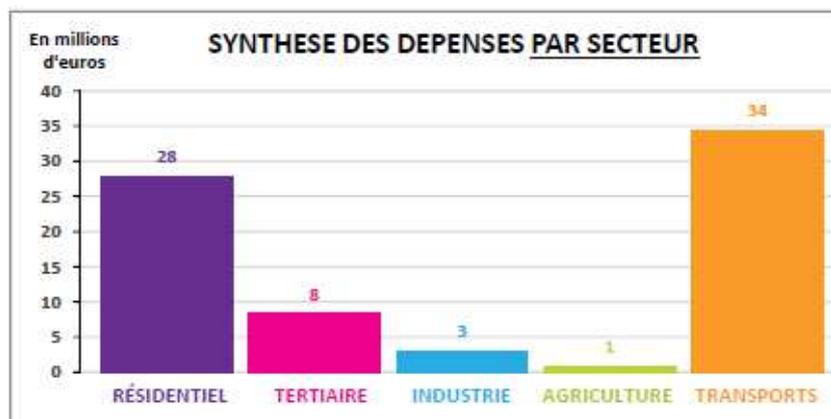
- Tendre vers « 0 artificialisation nette » permettrait **d'éviter à minima 700 t** d'émissions de CO₂ annuelles, un chiffre probablement sous-évalué,

- Le flux lié à la croissance de la biomasse, principalement forestière, représente aujourd'hui **7 400 teqCO2 annuelles**,
- Les nouvelles pratiques agricoles sont un vecteur de séquestration carbone, ce potentiel est évalué à plus de **31 000 de teqCO2**
- Les usages de matériaux biosourcés dans la construction sont un levier important de séquestration carbone de l'ordre de **8 000 teqCO2** par an à condition que le bois utilisé provienne de forêt en sylviculture durable.
- Le potentiel de stockage total est de 47 kteqCO2 soit 20% des émissions de 2016.

3-SENSIBILITÉ ÉCONOMIQUE

Facture énergétique du territoire :

- Les dépenses énergétiques du territoire sont estimées à 74 M d'€.
- La production d'énergies renouvelables est estimée à 4 M d'€.
- La balance énergétique du territoire représente 70 M d'€.



Précarité énergétique :

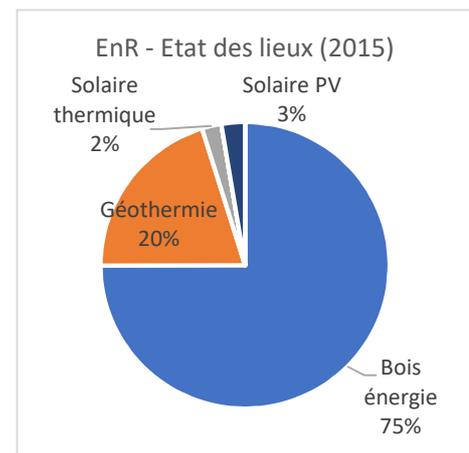
- La facture énergétique annuelle moyenne des ménages pour le logement est de 1 729 €/ménage.
- La facture énergétique représente 4% du revenu médian déclaré
- Trévoux est la commune la plus touchée par la précarité énergétique.

4-PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



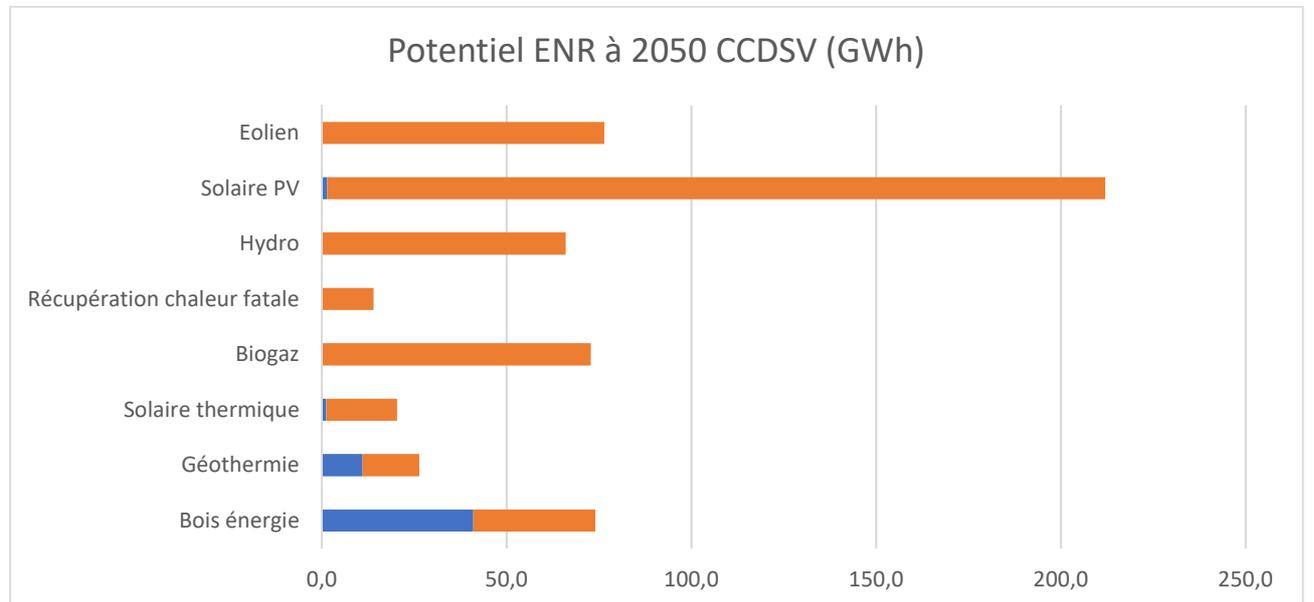
Production actuelle :

- La production est de 54,7 GWh/an soit 7% de la consommation du territoire.
 - Le bois est la principale source de production.

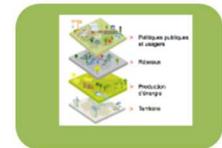


Potentiel de développement :

- Les possibilités de développement sont les suivantes :
 - Solaire photovoltaïque
Production en toitures ou centrales au sol.
 - Chaleur fatale :
Récupération de la chaleur fatale des gros consommateurs industriels
 - Bois énergie :
En 2050 le potentiel de production serait de 84 GWh pour un potentiel de consommation de 74 GWh.
 - Méthanisation :
Production de biogaz pouvant être brûlé pour faire de la chaleur, alimenter une cogénération ou être injecté sur le réseau gaz.
 - Hydroélectricité :
Il y a un potentiel de production sur la Saône à Trévoux
 - Solaire thermique/géothermie :
Le potentiel sera en fonction de la consommation.
 - Eolien :
4 zones sont propices au développement et vierges de toutes contraintes environnementales et patrimoniales.



5-DEVELOPPEMENT DES RESEAUX



Réseaux de chaleur

- Il y a un potentiel intéressant sur la commune de Trévoux avec une densité importante de besoins énergétiques.

Réseaux gaz

- 14 communes sur 19 sont desservies par le réseau de distribution gaz.
- Il n'y a pas de contraintes majeures d'injection de biométhane excepté sur la zone du canton de Saint-Trivier-sur-Moignans qui dessert les communes de Fareins, Savigneux et Villeneuve.

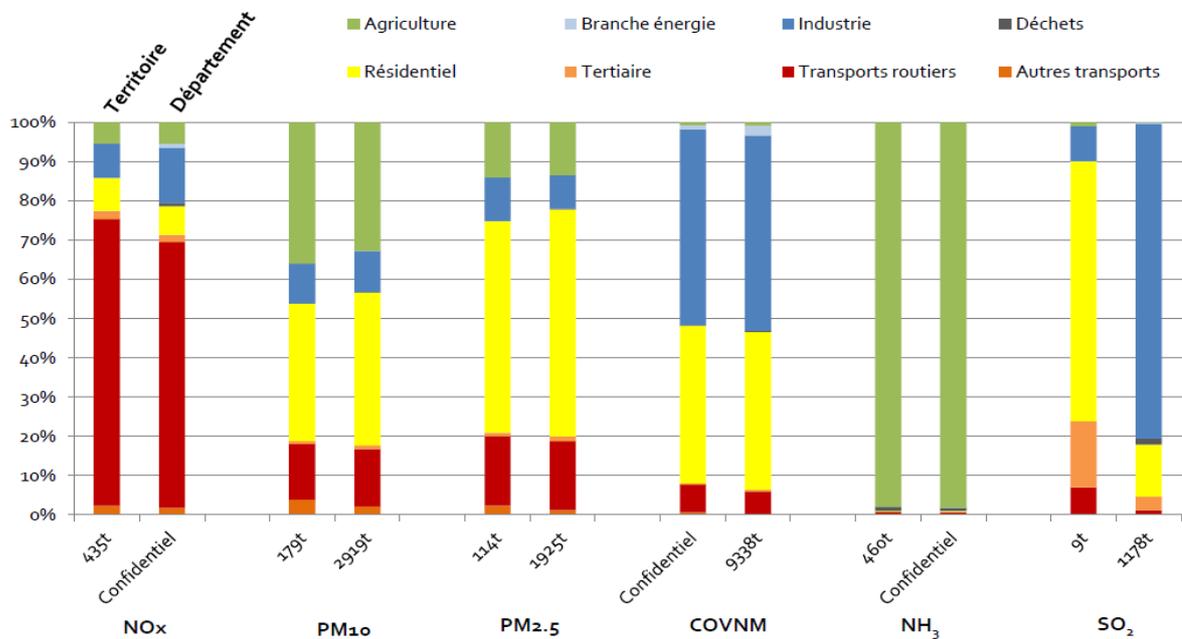
Réseaux électriques

- Le raccordement sur le réseau haute tension n'est pas un point bloquant aux vues des capacités d'accueil des postes sources du territoire et alentours.
- La quote-part pour le raccordement HTA est de 9,94 €/kW
- Environ 11% du gisement « Basse Tension » (Panneaux PV en toiture) est facilement raccordable en l'état actuel du réseau et des règles de raccordement
 - 7% pour les « petites » installations (<100 kWc)
 - 93% pour les installations « moyennes » (entre 100 et 250 kWc)

6-QUALITÉ DE L'AIR



- Il n'y a pas de dépassements des valeurs limites en 2016.
- PM2.5 : Dépassement de valeur de l'OMS sur tout le territoire en 2016. Ce taux est de 70% dans l'Ain.
- NOx : Concentrations plus élevées à proximité de l'A6 et de l'A46.
- Ozone : Le territoire est l'un des moins exposé du département.

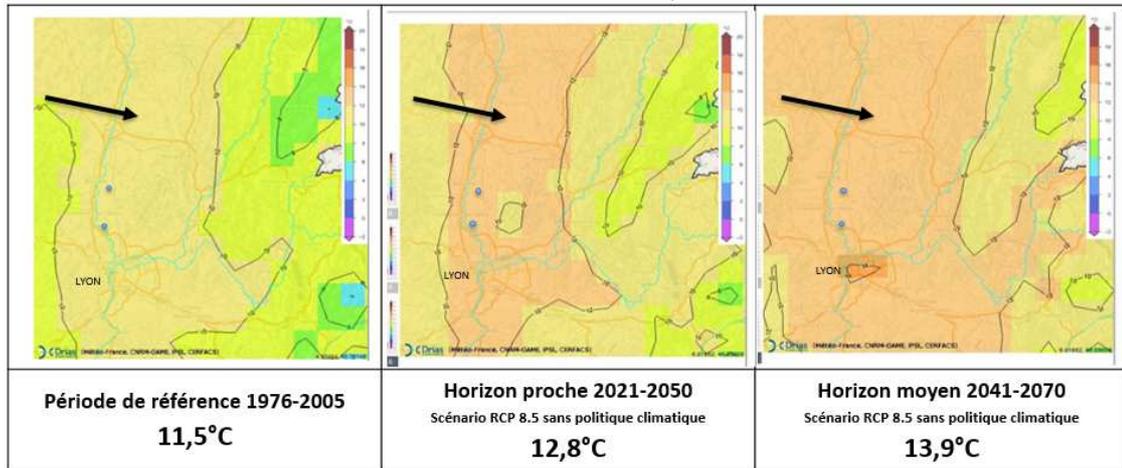


7-ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Profil climatique 2050

- +1,4°C de température en moyenne annuelle
- Nombre de jours de fortes chaleurs multiplié par 2.
- +1 semaine d'été tous les 10 ans
- Nombre de jours de gel divisé par 2
- Baisse de l'indice d'humidité des sols



Santé

- Développement d'allergènes
- Vagues de chaleur

Eau

- Pression sur la ressource en eau
- Altération de la qualité de la ressource
- Risque inondation renforcé

Milieux naturels et biodiversité

- Altération/disparition des zones humides
- Renforcement de la pollution à l'ozone (problème de croissance de végétaux)
- Disparition de certaines espèces au profit d'autres

Agriculture

- Décalage de saisonnalités
- Baisse des rendements
- Attaques parasitaires
- Altération dues aux phénomènes extrêmes